Les dettes aux Propres – articles 478 C.c.Q.

Dominique est propriétaire d'un immeuble qui lui est Propre d'une valeur de 150 000,00 \$. L'immeuble est grevé d'une hypothèque ayant un solde de 20 000,00 \$.

Propres Dominique 150 000,00 \$ Dettes aux Propres (20 000,00 \$) que nous envoyons aux Acquêts par 478 C.c.Q.

Propres Dominique :150 000,00 \$Récompense des Propres aux Acquêts(20 000,00 \$)

130 000,00 \$

Acquêts Dominique:

Dette-hypothèque (passif des Acquêts par 478 C.c.Q) (20 000,00 \$) Récompense des Propres aux Acquêts 20 000,00 \$

Valeur partageable des Acquêts :